

Compte-rendu politique d'engagement actionnarial

Exercice 2022

Le présent compte-rendu vise à présenter la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de Parquest auprès des sociétés de son portefeuille pour le compte de ses investisseurs pour l'exercice 2022.

1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et extra-financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

En 2022, conformément à sa politique d'engagement actionnarial, Parquest a, au cours de son processus d'investissement, conduit une analyse approfondie de chacune des opportunités d'investissements, notamment via la réalisation du due diligences financières, juridiques, stratégiques etc., le dialogue avec l'entreprise cible.

Parquest a formalisé ses analyses dans des mémos d'investissement présentés au Comité d'Investissement pour la prise de décision.

Chaque trimestre, Parquest a diffusé un reporting à ses souscripteurs comprenant une fiche descriptive par participation détenue en portefeuille de la performance financière et extra-financière.

Au regard de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise, Parquest a :

- encouragé le dialogue et l'exercice des droits de vote aux Assemblées Générales des sociétés,
- sensibilisé, formé et communiqué auprès de ses collaborateurs, de son réseau de conseillers et de ses investisseurs sur l'importance de la prise en compte des critères extra-financiers,
- répondu à l'attente des investisseurs désireux de concilier performance financière et extra-financière.

2° Le dialogue avec les sociétés détenues

Le suivi des participations s'est exercée en 2022 dans un processus permanent assuré à partir des informations communiquées par les sociétés, de l'exercice des mandats sociaux et de réunions et discussions établies avec les dirigeants des sociétés de façon régulière.

Par ailleurs, Parquest s'est efforcée d'initier et d'entretenir une démarche ESG avec le management des sociétés détenues afin de leur apporter de la valeur et les faire progresser sur leur performance extra-financière.

3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

En 2022, Parquest a exercé les droits de vote conformément aux termes et conditions prévus dans les pactes d'actionnaires lors des Assemblées d'actionnaires ou des représentants de la masse des sociétés



dont il est actionnaire, dans le respect de la réglementation en vigueur et en préservant l'intérêt des porteurs de parts.

De manière générale, s'agissant des mandats détenus en Conseils de Surveillance, les choix de votes de Parquest ont été effectués en fonction des informations communiquées par les sociétés en portefeuille. Les votes exprimés ont conduit à valider les décisions proposées par le management des sociétés.

Parquest n'a pas eu recours à des conseillers en vote.

Concernant les Assemblées Générales, Parquest a voté dans le sens des décisions proposées en Assemblée Générale.

4° La coopération avec les autres actionnaires

Parquest a coopéré avec les autres actionnaires au regard des moyens mis en œuvre dans les pactes d'actionnaires.

La liste des mandats a été mise à jour semestriellement.

5° La communication avec les parties prenantes pertinentes

Au cours de l'année 2022, Parquest a régulièrement échangé avec les parties prenantes (AMF, investisseurs, médias, associations professionnelles (France Invest, Invest Europe), fournisseurs de données ESG et contribué à l'amélioration des bonnes pratiques au sein du capital investissement.

Parquest est par ailleurs signataire des PRI, de la Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest, de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest, de la Charte sur le partage de la valeur de France Invest, de l'Initiative Climat International.

6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Parquest dispose d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts revues chaque année. Chaque collaborateur a été sensibilisé dès son arrivée et durant l'exercice de ses fonctions aux problématiques de conflits d'intérêts.

Parquest dispose également d'une cartographie des conflits d'intérêts potentiels, régulièrement mise à jour, et tient un registre des conflits d'intérêts, potentiels et avérés, identifiés et documentés jusqu'à leur résolution.

Aucun conflit d'intérêts avéré n'a été identifié pendant l'exercice 2022.

